

Abriès-Ristolas Aiguilles Arvieux Ceillac Château Ville-Vieille Eygliers Guillestre Molines-en-Queyras Mont-Dauphin Réotier Risoul St-Clément-sur-Durance St-Crépin

> St-Véran Vars

"Vu pour être annexé à la décision n°241 en date du 26/11/2025. Le Président, Dominique MOULIN"

005-200067452-20251126-20251126503-DE Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/11/2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Guillestre, le 24 octobre 2025

MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES HAUTES-ALPES HOTEL DU DEPARTEMENT PLACE SAINT ARNOUX - CS 66005 05008 GAP CEDEX

Affaire suivie par : Cédric MARCQ Directeur de l'EMAGO 04 92 45 18 55 cedric.marcq@comcomgq.com

Objet : demande de subvention 2026 au titre du SDEA

Monsieur le Président,

Depuis 2008, le Conseil Départemental des Hautes-Alpes accompagne la Communauté de Communes du Guillestrois et du Queyras dans la mise en œuvre de son Ecole de Musique et d'Arts (EMAGQ). Le soutien du Conseil Départemental est essentiel dans le maintien et le développement de ce service culturel de qualité.

L'EMAGQ étend son champ d'intervention sur l'ensemble du territoire comptant 16 Communes et contribue au développement du réseau des établissements d'enseignement artistique du département en organisant des formations et en proposant des projets ouverts aux élèves et aux enseignants artistiques du département comme une sortie à l'opéra de Turin, le soutien dans le projet DUMIstes ou le portage du rassemblement de cuivres en 2024-2025.

La mise en place d'une tarification sociale qui profite à plus de 30% des foyers d'usagers, l'organisation d'une formation sur la méthode Mélodys et la refonte de notre parcours découverte renforce plus que jamais l'accessibilité de notre établissement.

Nous souhaitons souligner que le travail de partenariat en lien avec le CEDRA nous permet de faire évoluer notre service aux publics et participe directement au rayonnement de nos activités artistiques.

Nous avons le plaisir de solliciter le renouvellement de la participation du Conseil Départemental au titre de la subvention de fonctionnement pour l'année 2025, en adéquation avec la convention d'objectifs du SDEA fixée par le CD05.

Dans l'attente, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de nos sincères salutations.

> Le Président, **Dominique MOULIN**